

BARÈME DE NOS HONORAIRES DE GESTION

Ma Gestion Locative vous propose deux formules de gestion immobilière afin de sécuriser vos investissements immobiliers.

Formules

Prestations Ma Gestion Locative	SIMPLICITÉ	GARANTIE TOTALE
Mise en place du mandat de gestion	✓	✓
Versement mensuel des loyers et charges au bailleur dès règlement du locataire	✓	✓
Envoi de l'avis d'échéance à votre locataire mensuellement	✓	✓
Délivrance d'une quittance de loyer	✓	✓
Envoi mensuel d'un relevé de gérance par email	✓	✓
Révision annuelle du loyer en fonction de l'indice IRL	✓	✓
Païement des charges de copropriété au syndic sur demande	✓	✓
Récupération de la taxe d'ordures ménagères auprès du locataire	✓	✓
Emission d'un projet de déclaration de revenus fonciers	✓	✓
Suivi des travaux, établissement de devis, commandes et règlements des fournisseurs	✓	✓
Suivi digital de votre parc locatif sur www.zelok.fr	✓	✓
Garantie Loyers impayés à 2,50% TTC		✓
Déclaration et suivi des loyers impayés ou des déclarations locatives		✓
Païement assuré le 5 de chaque mois (jour ouvré)		✓



Les honoraires de gestion s'appliquent sur toutes les sommes encaissées pour le compte du mandant.
Les honoraires de gestion sont 100 % déductibles des revenus fonciers (selon Loi de Finances en vigueur).
Taux de TVA en vigueur : 20 %, sauf TVA DOM-TOM 8,50%



LOYERS > nos taux sont dégressifs	SIMPLICITÉ		GARANTIE TOTALE GLI à 2,50% incluse	
	HT	TTC	HT	TTC
un bailleur peut cumuler ses différents loyers pour bénéficier de la dégressivité sur toute la France				
Loyers hors charges inférieurs à 1500€	5,90%	7,08%	9,40%	10,78%
Loyers hors charges compris entre 1500€ et 2000€	4,90%	5,88%	8,40%	9,58%
Loyers hors charges supérieurs à 2000€	3,90%	4,68%	7,40%	8,38%



Offre Stationnement à 9,90 % HT > 9,90%HT des encaissements (soit 11,88% TTC) pour un box ou un parking

Assurance loyers impayés à 2,50 %



- Sans plafond d'indemnisation
- Sans franchise
- Sans limite de durée dans le temps
- Protection juridique incluse
- Détériorations immobilières jusqu'à 10 000€
- Avec paiement assuré le 5 de chaque mois (jour ouvré) même en cas d'impayé de locataire.

Exemple

Vous percevez un loyer de 750€ payé mensuellement par votre locataire

Vous seront déduits
 • FORMULE SIMPLICITÉ : 53,10€ TTC
 • GARANTIE TOTALE : 80,85€ TTC



Barème valable à compter du 01/10/2021